Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 14 décembre 2015

Résolution n° 2015/37 – CA

Adoption de la stratégie touristique du Parc national des Ecrins

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L.331-1, L.331-2 et R.331-10 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la limitation et de la réglementation du Parc national des Ecrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Ecrins,

Vu la Résolution n° 2012/16 – CA approuvant l'adhésion à la Charte européenne du tourisme durable

Vu l'avis du rapport d'évaluation d'Europarc en date du 9 mai 2013 validant l'attribution de l'agrément Charte Européenne du Tourisme Durable au Parc national

Vu les stratégies de diversification touristique définies par les territoires Espaces Valléens du massif des Ecrins, la convention de massif alpin et les fonds structurels européens.

Vu l'avis favorable du Bureau

Vu le rapport présenté par le directeur

Adopte le cadre stratégique de diversification touristique du Parc national des Ecrins joint à la présente résolution

Le Président du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le Directeur

Bertrand GALTIER

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

Parc national des Ecrins

Conseil d'administration du lundi 14 décembre 2015

Actualisation de la stratégie de diversification touristique du Parc national

La nouvelle politique du massif Alpin (2015-2020) prévoit deux types d'appels à projets en matière de diversification touristique :

- les stratégies Espaces Valléens, portées par les collectivités locales ;

- des projets de niveau interregional, portés par un ou plusieurs territoires des deux régions.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration du 3 juillet dernier a validé la mise en place d'une mission d'accompagnement au profit de l'établissement. A ce titre, un important travail d'échange et de concertation avec les acteurs du territoire, sur l'ensemble du massif, a été réalisé afin de renforcer la complémentarité entre les politiques élaborées.

Ce travail a conduit à :

- l'élaboration d'un document actualisant la stratégie touristique du Parc (issue de la Charte et de la CETD) - le document correspondant fait l'objet de ce point de l'ordre du jour du Conseil d'administration;
- la prise en compte de cette stratégie dans les politiques des Espaces Valléens ;
- des orientations définies en concertation sur la forme de la contribution du Parc national à la mise en œuvre des politiques des Espaces Valléens.

Contexte du travail de concertation :

Afin de partager au mieux l'élaboration de la stratégie avec le territoire, plusieurs réunions de concertation se sont déroulées :

- Une première rencontre de chaque Espace Valléen a permis de partager la perception des enjeux au niveau de chaque territoire et, tout particulièrement, des communes du Parc.
- Un comité technique réunissant tous les Espaces Valléens a eu pour objectif de partager les enjeux à l'échelle du territoire et de se placer dans une vision de prospective pour l'ensemble du massif.
- Une note de cadrage sur la stratégie actualisée du Parc national a ensuite été envoyée à chaque EPCI porteur afin d'identifier les points de convergence à valoriser dans les stratégies Espaces Valléens.
- Un deuxième Comité technique a réuni ensuite l'ensemble des Espaces Valléens afin de partager les stratégies développées pour chaque Espace Valléen et de présenter la stratégie actualisée du Parc. Cette réunion a également permis d'envisager la contribution du Parc pour favoriser le développement des programmes sur le massif.

Actualisation de la stratégie touristique du Parc national :

La stratégie touristique du Parc national des Ecrins est cadrée par la Charte du Parc national (2012-2027) et par les objectifs de la Charte Européenne du Tourisme durable dans les espaces protégés dont le Parc est signataire (2013-2017).

Dans le respect de ces cadres référents, une réflexion sur l'actualisation de cette stratégie a été conduite afin notamment de :

- développer une meilleure cohérence avec les stratégies définies par les territoires Espaces Valléens du massif des Ecrins, la convention de massif alpin et les fonds structurels européens ;
- mieux prendre en compte les évolutions des demandes et des pratiques des visiteurs ;
- intégrer plus activement un ensemble d'évolutions en cours (législatives, économiques, climatiques,...)

Le document joint détaille une proposition de formulation d'axes et objectifs stratégiques en matière de diversification touristique.

Cette actualisation de la stratégie touristique du Parc national est présentée au Conseil d'administration pour validation. Elle prend en compte les observations du Bureau.

A la suite de la validation de cette stratégie, un travail sur les conditions de réalisation (ingénierie et gouvernance) et sur l'élaboration d'un programme d'actions sera conduit, toujours en relation avec les collectivités porteuses des candidatures Espaces Valléens.

Cadre de la stratégie de diversification touristique du Parc national des Ecrins

Préambule

La stratégie de diversification touristique du Parc national des Ecrins s'inscrit dans le cadre défini par la Charte du Parc national (2012-2027) et dans les objectifs de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés dont le Parc est signataire (2013-2017).
Cette stratégie du Parc national est élaborée et mise en place en cohérence avec les stratégies définies par les territoires Espaces Valléens du massif des Ecrins, la convention de massif alpin et les fonds structurels européens.

NB : Ce document de cadrage de la stratégie de diversification touristique est le fruit d'un important travail d'échange et de concertation avec les acteurs du territoire sur l'ensemble du massif. Elle sera présentée aux instances du Parc à l'automne.
Dans sa version actuelle, elle constitue un support de travail dans le cadre des échanges avec les candidats Espaces Valléens.

A la suite de la validation de cette stratégie, un travail sur les conditions de réalisation (ingénierie et gouvernance) et sur l'élaboration d'un programme d'action sera conduit.

Objectifs de la stratégie de diversification touristique

Ces objectifs sont de :
•Prendre en compte, sur l'ensemble du territoire Parc, la préservation du patrimoine naturel et culturel dans l'activité touristique et être promoteur d'une vision à long terme intégrant l'intérêt des générations futures.
•Accompagner l'adaptation des activités touristiques face au changement climatique et aux évolutions des attentes des visiteurs.
•Favoriser l'émergence de projets/produits touristiques opérationnels et innovants participant au développement durable du territoire.
•Veiller à un équilibre territorial en incluant notamment la prise en compte, dans les différentes stratégies des espaces valléens, des besoins et caractéristiques spécifiques des territoires d'altitude.
•Permettre la découverte du territoire en proposant des offres adaptées à tous les publics (familles, jeunes, sportifs, personnes porteuses de handicap, personnes âgées, publics étrangers...).
•Faire du Parc un acteur du développement touristique du territoire intégré dans un processus de gouvernance défini et partagé avec l'ensemble des acteurs territoriaux.
•Mobiliser et développer une capacité d'ingénierie et d'expertise adaptée aux objectifs précédents et complémentaires à celui des collectivités locales.

Axes stratégiques

Axe 1 – Aménager les sites majeurs et organiser la découverte du cœur de Parc de manière durable

1 – A Aménager les sites majeurs de fond de vallée et organiser la découverte des espaces de proximité immédiate

- Initier, soutenir ou porter des projets structurants de fonds de vallée (notamment les projets sur les sites emblématiques) en intégrant une vision globale (accès, mobilités, stationnement, activités, hébergements, restauration, intégration paysagère...)
- Développer le principe de zone d'accueil et de découverte du Parc et de la montagne 20 – 30 mn autour de ces parkings.

1 – B Conforter le réseau de sentiers du cœur du Parc

- Sécuriser l'entretien et la signalétique du réseau de sentiers
- Aménager de manière durable ce réseau en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque itinéraire (sites, patrimoines, itinérance, refuges...)
- Participer à résoudre les questions d'entretien des sentiers dans la partie domaniale du cœur de Parc ainsi que sur les itinéraires conduisant aux refuges
- Partager une culture commune (Parc / EPCI) autour de la gestion des sentiers et des savoir-faire inhérents à leur entretien.

1 – C Valoriser les activités identitaires de haute montagne dans le respect du caractère du Parc national

- Faciliter et participer aux projets de découverte et de pratique des activités identitaires d'alpinisme et de verticalité prenant en compte la préservation des milieux fragiles et la sécurité des personnes. Par exemple : pratique du ski de randonnée respectueuse des habitats des galliformes

1 – D Qualifier les refuges, « bases avancées » de la découverte de la haute montagne

- Elaborer un « projet refuges » revisitant la notion de refuge dans un parc national aujourd'hui. Sa déclinaison pour chaque refuge doit s'intéresser au bâtiment, à son fonctionnement et à son offre de proximité adaptée au site sur lequel il se trouve.
- Initier et soutenir des projets de requalification éco responsables des refuges en vue de réduire leur impact environnemental tout en prenant en compte les évolutions des attentes des pratiquants de la montagne.
- Favoriser la diffusion d'une information, la médiation sur le milieu naturel et la connaissance des sites autour du refuge.
- Mettre en place un réseau de refuges sentinelles avec un volet scientifique et participatif pour observer l'évolution du changement climatique en altitude (biodiversité, activités humaines, glaciers et phénomènes marquants...)

Axe 2 - Participer au développement d'une offre touristique durable sur l'ensemble du territoire Parc

2A- Développer l'offre d'itinérance et des projets pilotes ou innovants à l'échelle du massif des Ecrins

- Initier et porter un projet d'itinérance autour et au cœur du massif en relation avec le contrat de destination « voyages dans les Alpes »
- Initier, porter ou participer à des projets innovants, reconnus de grand intérêt pour le futur du territoire
- Favoriser les collaborations avec les espaces voisins ou avec d'autres espaces protégés Français ou transnationaux pouvant concourir à l'introduction de pratiques innovantes et pilotes sur le territoire

2B-Déployer la marque Esprit parc national pour stimuler l'offre écotouristique et les produits locaux

- Promouvoir la marque Esprit parc national afin d'aider au développement d'une offre de produits et services écotouristiques visibles
- Rechercher une synergie entre les différentes démarches de promotion et de qualification des offres éco-touristiques et des produits locaux

2C- Faire évoluer les maisons de parc en visant une meilleure articulation avec l'offre écotouristique des vallées

- Redéfinir le rôle des maisons de parc dans l'offre d'accueil et d'information touristiques des vallées
- Faire évoluer le concept des maisons de parc (redéfinition des objectifs partagés, des principes d'information, de découverte, de scénographie, des modèles économiques et d'accueil, intégration de principes de mutualisation,...) au regard du contexte actuel
- Requalifier certaines maisons du Parc.

2D-Accompagner les projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de construction de l'offre d'écotourisme

- Soutenir techniquement et participer aux projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel pertinents et innovants sur l'ensemble de la zone d'adhésion (notamment projets de découverte du patrimoine, de randonnée, de petites itinérances, ...) et aux projets de construction de l'offre d'écotourisme.
- Favoriser le développement du tourisme scientifique sur l'ensemble de la zone d'adhésion

2E - Accompagner les projets de repositionnement et de diversification de vallées d'altitude et des stations villages

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement à l'échelle de territoires comme les fonds de vallée d'altitude ou les stations de moyenne montagne

Axe 3 - Communiquer de manière positive et innovante

3A-Porter un message innovant et positif sur le Parc national des Ecrins et la montagne

- Définir des axes de communication basés sur des messages innovants et motivants, préciser les cibles et organiser cette communication collectivement
- Assurer un rôle éducatif sur la montagne, l'environnement, les enjeux du long terme et du réchauffement climatique
- Faire mieux connaître le Parc en France et à l'étranger, notamment avec les opérateurs de promotion touristique (CRT, ADT, OT, stations)

3B Déployer des supports de communication innovants

- Déployer une plate-forme numérique de découverte et de valorisation du territoire (à partir de Rando Ecrins)
- Mettre en place un processus de veille et un déploiement de nouveaux supports d'informations adaptés aux évolutions des pratiques de communication.

3C- Sensibiliser aux patrimoines du Parc national, faire découvrir et aimer la montagne

- Sensibiliser les publics non connaisseurs de la montagne et leur donner les clefs de la découverte (respect des milieux naturels, éléments d'intérêt, choses à savoir et à voir, lieux où aller, expériences à vivre).
- Proposer des supports de découverte ludiques adaptés au jeune public.
- Développer une stratégie géographique de sensibilisation-découverte en agissant sur les lieux de présence du public (information, évènement, ...)

3D - Renforcer les collaborations entre les professionnels du tourisme et le Parc

- Faire des professionnels partenaires, de véritables ambassadeurs du Parc
- Diffuser de l'information utile et opérationnelle pour les professionnels (mise à disposition de ressources, espace dédié sur le site du Parc, réseaux sociaux,...) et des supports de connaissance du Parc (poster,...)
- Organiser des journées de formations-sensibilisation en lien avec les organisations professionnelles
- Favoriser les espaces de concertation et de discussion entre les professionnels et le Parc.